

Note de lecture

A. Coulon ; S. Paivandi : *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*. Rapport pour l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), CRES, Université Paris VIII - mars 2003.

Qui sont les étudiants étrangers en France ? Pourquoi choisir la France comme pays d'études ? L'accueil des étudiants étrangers dans les universités, le parcours universitaire et l'adaptation à l'université française, vivre une expérience étrangère, la question du retour au pays d'origine sont les principaux thèmes de la contribution d'Alain Coulon et Saeed Paivandi pour une meilleure connaissance de la présence et de la vie des étudiants étrangers en France. Les auteurs, spécialistes de l'éducation et de l'enseignement supérieur¹, dressent un état des savoirs sur la problématique de la mobilité géographique des étudiants étrangers (une bibliographie de 6 pages signale les documents les plus pertinents sur le sujet dans la période 1970-2003). Le regard croisé et investigateur qu'ils portent sur le contexte français met à contribution différentes études et recherches, permettant ainsi d'aborder un grand nombre de questions qui nous révèlent combien le phénomène des étudiants étrangers peut recouvrir de réalités radicalement différentes d'un étudiant à l'autre, outre les thèmes cités plus haut. Ainsi, au-delà du contexte français, des chiffres classiques et englobants d'un étudiant étranger « moyen » introuvable, on peut identifier avec les auteurs, dans les profils dressés des différentes figures des étudiants en mobilité : « les jeunes cherchant une qualification ou un diplôme à l'étranger, ceux qui entrent pour la première fois à l'université et ceux qui continuent des études supérieures déjà entreprises dans leur propre pays, les étudiants du Sud et ceux des pays du Nord, les immigrés et les réfugiés politiques ou économiques qui sont également considérés comme « étrangers », les étudiants qui s'installent dans le pays d'accueil dans une stratégie résidentielle, les boursiers, ceux qui

¹ Alain Coulon, Saeed Paivandi sont enseignants et chercheurs, ils appartiennent au CRES (Centre de recherche sur l'Enseignement Supérieur), au sein d'ESCOL, E. A. Doctorale en Sciences de l'Éducation de l'Université de Paris VIII. Cette équipe réalise actuellement à la demande de l'OVE une enquête nationale sur les étudiants étrangers en France, avec un échantillon représentatif de 2000 étudiants étrangers inscrits dans les Universités françaises en 2005 – Le rapport présenté dans cette note est téléchargeable dans son intégralité sur le site de l'OVE, dans publications, notes et rapports (<http://www.ove-national.education.fr/>).

travaillent pour gagner leur vie, les étudiants qui se déplacent dans le cadre des programmes d'actions intercommunautaires comme ERASMUS. On observe également, à côté des individus qui réalisent un projet d'études à l'étranger de leur propre initiative, les États, les différentes institutions nationales, régionales et internationales, qui interviennent en tant qu'acteurs dans ce domaine. On ne se trouve donc pas face à une figure unique de l'étudiant étranger, mais devant plusieurs profils à la situation singulière ».

Le fait que le rapport traite plus spécifiquement du contexte français, n'exclut pas les références aux autres contextes, du moins dans leur dimension quantitative et dans la perspective comparée du phénomène de la mobilité à l'échelle planétaire. C'est l'objet d'une première partie dense en données quantitatives qui nous offre à la fois le recul nécessaire pour mieux cadrer les évolutions à l'échelle mondiale et donner aussi plus de relief aux particularités de l'attractivité des universités françaises. Depuis une quinzaine d'années, l'internationalisation de l'enseignement supérieur va en s'accroissant, mais sans encore atteindre un stade de généralisation. Les organisateurs d'un récent colloque sur la globalisation dans l'enseignement supérieur concluaient que « l'internationalisation semble être la réponse simple et efficace à la globalisation, mais les universités ne semblent pas avoir pris ni la mesure des enjeux nouveaux que la globalisation pose, ni la conscience de l'espace nouveau dans lequel elles auront désormais à évoluer »². Cette internationalisation de l'enseignement supérieur n'est pas nouvelle, c'est après la Seconde Guerre mondiale que le mouvement d'études à l'étranger s'est développé. Celui-ci s'est amplifié avec l'avènement des indépendances des pays du Sud et il a été étroitement associé à la problématique du développement et des programmes d'études à l'étranger. Depuis les années 90, ce mouvement de « transnationalisation » de l'enseignement supérieur prend une autre dimension, d'une part avec le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) et leur utilisation dans l'enseignement à distance, et d'autre part, avec les volontés « marchandes » d'intégrer l'enseignement supérieur dans le marché mondial de l'éducation. Ce nouveau

² Breton, G. et Lambert, M. *Globalisation et universités. Nouvel espace, nouveaux acteurs*. Coédition UNESCO/Économica, 2003.

« transnationalisme » introduit de nouvelles questions sur la compétitivité et l'attractivité des offres de formation à l'échelle mondiale. Une autre question sous-jacente et toujours récurrente à la mobilité des étudiants concerne la fuite des cerveaux (déjà évoquée dans les années 60 et 70), les migrations scientifiques internationales, par ailleurs très peu étudiées³, participent au processus de construction des élites mondiales en dessinant les nouvelles configurations de la circulation scientifique à l'échelle de la planète. Au cours des dernières décennies au moins six millions de personnes très qualifiées ont émigré des pays en développement vers les pays de l'OCDE. Dans le seul secteur de la recherche et du développement, ce sont environ 400 000 spécialistes, soit un tiers de tous ceux que compte le tiers-monde, qui ont rejoint les États-Unis, l'Union européenne et le Japon. Parmi les 150 millions de personnes qui participent dans le monde à des activités scientifiques et technologiques, 90 % résident dans les sept pays les plus industrialisés et 25 % des chercheurs travaillent aux États-Unis et au Canada. Et, plus précisément à propos des étudiants formés et diplômés en France, S. Paivandi et A. Coulon (p. 43-44) signalent que plusieurs enquêtes récentes en France sur les étudiants maghrébins mettent en évidence l'ampleur du phénomène du non-retour dans les pays d'origine des étudiants une fois leurs études achevées ; deux raisons essentielles semblent compromettre l'hypothèse du retour : la première est professionnelle et économique, la deuxième est culturelle : les diplômés anticipent les problèmes que leur paraît poser leur réintégration dans le cadre social et culturel de leur pays d'origine.

Un nombre toujours croissant de personnes choisissent de partir étudier à l'étranger, de s'inscrire dans des programmes dans des établissements étrangers présents dans leur pays, ou simplement de recourir à l'Internet pour suivre des formations à distance proposées par des universités ou d'autres établissements d'enseignement supérieur d'autres pays (OCDE 2004). Mais, si sur le plan quantitatif, la comparaison internationale a fait de grands progrès au cours de ces dix dernières années, elle n'a pu encore résoudre le problème de la définition de l'étudiant étranger en réelle mobilité qui permettrait d'avoir une homogénéité dans les comparaisons (notamment dans des analyses plus fines sur la mobilité des « sortants » et des

³ Halary, C. *Les exilés du savoir*, Paris, éd. L'Harmattan, 1994.

« entrants »). Ainsi, un indicateur homogène comparerait le nombre d'étudiants à l'étranger par rapport aux inscrits dans le pays d'origine, selon le domaine et le niveau des études⁴. Les étudiants étrangers qui sont effectivement en mobilité sont de « nationalité étrangère », de parents de nationalité étrangère et résidant à l'étranger, nés et ayant effectué leur scolarité à l'étranger, titulaires d'un titre étranger d'accès à l'université. La définition retenue par l'UNESCO (1999) met l'accent sur la mobilité géographique transnationale de l'individu : « un étudiant étranger est une personne inscrite dans un établissement supérieur d'un pays ou d'un territoire où elle n'a pas sa résidence permanente ». Les enjeux de cette distinction entre « étrangers résidents » et « étrangers en situation de mobilité » apparaissent très importants aujourd'hui dans le contexte de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, parce qu'il s'agit, notamment pour les pays riches du Nord d'une compétition qui ne vise pas seulement à attirer les étudiants des pays du Sud ou des pays émergents notamment d'Asie, mais également ceux issus des pays développés (les nombreux rapports cités dans l'étude en font mention et une note d'information de la DEP, 2005, sur la mobilité vient d'être publiée⁵).

Approximativement, aujourd'hui, ce sont près de deux millions d'étudiants qui étudient en dehors de leurs pays d'origine⁶. Un rapport récent prévoit que ce chiffre atteindrait les 8 millions de 2025⁷. Avec ses 586.000 étudiants internationaux, les États-Unis sont en 2004 le pays qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers – plus d'un quart des étudiants étrangers dans le monde – plus que le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France réunis ; 55 % des inscrits viennent d'Asie ; les cinq pays principaux qui envoient des étudiants aux États-Unis sont l'Inde, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, et Taiwan. Le Royaume-Uni (300.000 étudiants en 2003-2004) et l'Allemagne (219.000 en 2001-2002) arrivent respectivement en deuxième

⁴ Ennafaa, R. *les études à l'étranger*. Communication, Colloque AFEC, 1993.

⁵ DEP 2005, Note Information 05-01, www.education.gouv.fr/stateval

⁶ Altbach, Philip G. *Higher education crosses borders : can the United States remain the top destination for foreign students?* Change, March-April, 2004.

⁷ « Global Student Mobility 2025 », 2003, site (www.research.idp.com).

et troisième place au niveau mondial, la France est en quatrième position avec 200.723 étudiants (dans les universités) en 2003-2004. On observe également l'émergence de nouveaux acteurs régionaux comme l'Australie, (120.987 étudiants en 2001-2002 contre seulement 27.000 en 1993 et 18.000 en 1988) ou le Japon, (74.892 en 2001-2001 contre 20.000 en 1988), qui ont réalisé une importante percée au cours de vingt dernières années. Les évolutions de ces deux derniers pays doivent être comprises dans le cadre du développement des coopérations régionales de la zone Pacifique et du Sud-est asiatique avec deux grands centres (Japon et Australie) qui attirent de plus en plus d'étudiants originaires de cette région. Le Canada a connu une augmentation moins spectaculaire du nombre d'étudiants étrangers : 40.000 en 2001-2002 contre 29.000 en 1988. La Russie est le seul grand pays d'accueil à avoir connu une baisse notable, qui s'explique par les événements politiques survenus depuis 1989 : près de 70.735 en 2001-2002 contre plus de 115.000 en 1988 pour l'ex-URSS (Les chiffres du Rapport ont été mis à jour à partir des mêmes sources OCDE et ISU-UNESCO)⁸. Les taux de croissance annuelle moyens de la période 1990-2001 : 1,4 % pour la France contre 2,7 % pour les États-Unis, 6 % pour l'Allemagne et 10 % pour le Royaume-Uni, traduisent bien ces évolutions. La pondération de ces chiffres en relation avec l'importance relative de la population étudiante dans chacun de ces pays, offre une autre réalité statistique : la proportion des étrangers dans la population étudiante dans les universités américaines, canadiennes ou japonaises ne dépassent pas le chiffre de 3 %, contre 11 % en Allemagne, 12,5 % en France (pour les universités) ou encore 6 % au Royaume-Uni. Une autre conclusion mérite d'être relevée : 62 % des étudiants étrangers dans le monde sont originaires des pays du Sud et poursuivent leurs études dans les pays du Nord (échange Sud - Nord) ; 30 % de ces étudiants viennent d'un pays du Nord et se déplacent dans un autre pays du Nord (échanges Nord-Nord) et 8 % des étudiants étrangers du Sud étudient dans un autre pays du Sud (échanges Sud-Sud). Les disparités entre les régions d'origine sont très importantes : en 2000-2001, près de 46 % des étudiants étrangers viennent des pays d'Asie, 27 % d'Europe et 14 % d'Afrique. Le nombre d'étudiants

⁸ Ennafaa, R. *Les grandes tendances dans l'enseignement supérieur (1998-2001)*. Rapport sur les résultats de l'exploitation des réponses des États membres au questionnaire sur l'enseignement supérieur (1998-2001) UNESCO- ESCOL-CRES, 2003.

originaires des pays européens qui étudient à l'étranger a augmenté selon un rythme annuel moyen de 4,5 % durant les deux dernières décennies, contre 3 % pour les étudiants originaires des pays d'Asie et 1,2 % pour les Africains. Les évolutions en cours en Europe (Processus de Bologne) ont dynamisé les échanges : près de 450.000 jeunes européens sont en situation de mobilité et les universités européennes accueillent près de 400.000 étudiants des autres continents.

Pour la France, les nombreux tableaux et graphiques du rapport permettent de suivre les populations étudiantes dans leurs répartitions selon les nationalités, les disciplines, les cycles d'études et les universités au cours de la période récente et nous permettent d'observer que l'offre universitaire française, depuis la Seconde Guerre mondiale, profite largement à ses « clients » traditionnels : 89 % des Algériens qui étudiaient à l'étranger en 2001-2002, 75 % des Gabonais, 74 % des Malgaches, 70 % des Congolais, 68 % des Sénégalais, 65 % des Togolais, 60 % des Marocains et Tunisiens, 55 % des Camerounais, étaient inscrits dans les Universités françaises. À l'opposé, le rapport n'est que de 1,5 % pour les Japonais, 5 % pour les Chinois, 6 % pour les Grecs, 11 % pour les Allemands, 12 %, les Italiens et les Espagnols et moins de 10 % pour les Brésiliens. Ces tendances affirment clairement que, pour certains pays africains francophones, l'Université française constitue l'unique destination et la diversification des étudiants étrangers ne se fait que très lentement.

En 2003-2004, plus de la moitié des étudiants étrangers inscrits à l'université sont d'origine africaine, et près d'un sur trois est d'origine maghrébine. Un étudiant étranger sur quatre est européen et un sur sept est originaire d'un pays de l'Union européenne. Plus d'un tiers (36,5 %) sont inscrits dans une université parisienne ou de la région parisienne (43 % des étudiants de 3^e cycle sont dans ce cas).

Les étudiants brésiliens inscrits dans les universités étrangères sont peu nombreux, (l'OCDE et l'ISU⁹ les estiment à 16.465 en 2003), comparativement aux autres pays « émergents », le rapport « étudiants à

⁹ OCDE, base de données on line (www.oecd.org) ; ISU (www.uis.unesco.org).

l'étranger » et « étudiants dans le pays » (public et privé) apparaît d'autant plus faible (0,5 % en 2002) que la scolarisation dans l'enseignement supérieur y est relativement peu élevée, comparativement à celle des pays émergents ou même aux autres pays d'Amérique latine, (les chiffres de l'IBGE-PNAD¹⁰ indiquent que seulement 9 % de la population âgée de 18 à 24 ans est scolarisée dans l'enseignement supérieur en 2003). 55 % des étudiants brésiliens à l'étranger sont aux États-Unis, la France est le second pays de destination (1.551 en 2003 ; 1.774 en 2004), et selon les données de la CAPES (institution qui gère les bourses), 416 de ces étudiants sont des boursiers en 2005. En Allemagne, 1.548 étudiants brésiliens étudiaient en 2003, ils étaient 1.191 en Espagne et 1.011 au Royaume Uni. On retrouve approximativement ce même ordre dans le nombre d'étudiants boursiers de la CAPES. En France, les 1.526 inscrits en 2002, se répartissaient selon les disciplines et cycles d'études de la façon suivante : 44 % en Sciences humaines et sociales, 29 % en Lettre et Langues ; 20 % en Sciences et Ingénieur, 8 % en Médecine, Odontologie et Pharmacie. La grande majorité (56 %) était inscrite au niveau du troisième cycle, et plus de 60 % étaient des femmes. Les étudiants étrangers, selon leur origine, ne font pas le même choix au niveau des filières d'études : Les Américains (59 %) et les Européens (48 %) s'orientent principalement vers les Lettres et les Sciences humaines, tandis que les filières scientifiques et techniques sont plus attractives pour les étudiants d'origine maghrébine (43 %) et les disciplines économiques, juridiques et de gestion pour les Africains (41 %). Selon le cycle d'études, on constate que les Africains s'inscrivent plus massivement au niveau du premier cycle, les Européens sont plus nombreux au niveau du deuxième cycle, et les Asiatiques et les Maghrébins au niveau du troisième cycle.

Les données quantitatives et leurs caractéristiques permettent déjà de distinguer dans ces populations des regroupements qui expliquent le choix de la France pour y étudier : la langue, les liens historiques et la présence en France d'une communauté en provenance des pays francophones, ainsi que les bourses offertes par la France ou par le pays d'origine, expliquent la présence massive des Africains et Maghrébins. Les étudiants issus de la

¹⁰ IBGE-PNAD (www.ibge.gov.br).

communauté européenne constituent le deuxième groupe. Ces étudiants poursuivent leurs études en France dans le cadre des programmes européens de mobilité, ou de leur propre initiative. Enfin, un troisième groupe issu des pays « non-habitués », et dont la part ne cesse d'augmenter, comme la Chine, la Corée du Sud et les pays d'Europe de l'Est.

En fonction de leur situation et du cadre de leur voyage en France, cinq types d'étudiants étrangers sont identifiés par les auteurs :

- a) les étudiants en situation de mobilité :
 1. les étudiants boursiers (bourse de la France, bourse du pays d'origine) ;
 2. les étudiants dans un système d'échanges ;
 3. les étudiants prenant des initiatives individuelles.
- b) les étudiants étrangers résidents :
 4. les étudiants réfugiés politiques ;
 5. les étudiants étrangers résidents, temporairement ou non.

Sont identifiées également trois types de migrations étudiantes : une migration dont la dimension sociétale est à dominante économique et sociale, une migration culturelle, et une migration politique et idéologique. La migration culturelle est motivée par la découverte ou l'aventure. La diversité des raisons qui sont à l'origine du choix de la France dans le cas des Maghrébins est révélatrice de la différence entre les étudiants des pays du Sud et ceux des pays du Nord, qui expliquent souvent leur choix par des raisons scolaires ou par la dimension culturelle du voyage éducatif. Une thèse¹¹ sur les étudiants brésiliens met en avant le concept de « carrière morale » dans la construction des trois profils d'étudiants – ceux qui viennent « acquérir un « deuxième souffle », les « parieurs » et les « oiseaux migrants » – en relation avec le contexte historique des relations universitaires entre le Brésil et la France.

¹¹ Xavier de Brito A. *Construction de l'espace de formation brésilien et études à l'étranger : stratégies et « carrière morale » des étudiants brésiliens inscrits à l'université française 1960-1985*. Thèse de doctorat, Université de Paris V, 1991. Voir également « Rapports interindividuels et politique de coopération » (in) *l'enseignement supérieur au Brésil, enjeux et débats*, sous la direction de M. Vasconcellos et D. Vidal, Paris, COFECUB-IHEAL éditions, 2002, p. 75-191.

Face à cette présence massive d'étudiants étrangers, le rapport souligne l'absence d'une politique d'accueil conséquente. Cette absence est d'autant plus remarquable que dans le contexte actuel de l'université de masse avec sa complexité organisationnelle, la perspective, pour le candidat étranger de devenir « étudiant » en apprenant son « métier d'étudiant » et en réussissant son « affiliation » au sein de l'institution universitaire, est problématique. Tous les rapports officiels publiés ces dix dernières années soulignent ce fait et proposent des stratégies pour remédier à cette situation. On peut noter, à partir de 1999, une accélération du rythme de croissance de la population étudiante étrangère avec une forte progression des étudiants d'origine asiatique ; et la mise en place, en 2003, d'un Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants¹².

Parmi les thèmes relevés et analysés par les auteurs du rapport, on retiendra que si les questions liées aux conditions de vie des étudiants étrangers sont bien connues et très largement étudiées, il n'en est pas de même des sujets relatifs aux parcours universitaires, aux difficultés rencontrées dans les études, à l'adaptation à l'Université française. Ces difficultés sont parfois très liées les unes aux autres et on ne peut pas les isoler d'une façon artificielle. Les difficultés de la vie matérielle en France a été amplement traité dans la très grande majorité des études empiriques et des rapports sur les étudiants étranger, ce sont généralement les problèmes liés au logement, au financement des études, aux démarches administratives, à l'accès à différents services universitaires et sociaux. Comparativement aux thématiques sociales, le « vécu universitaire » des étudiants étrangers, projets et rapports aux études, parcours et difficultés rencontrées sont des thèmes peu étudiés. Les recherches sur les questions scolaires, ont privilégié deux axes importants :

- un premier axe concerne le vécu des étudiants au sein d'un système éducatif étranger, et les adaptations nécessaires pour y mener leurs études (l'environnement universitaire, les méthodes et modes

¹² *Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants*. Rapport annuel 2003-2004. Stratégies de développement de la mobilité internationale des étudiants et attractivité de l'enseignement supérieur français, 2005.

d'enseignement, l'organisation pédagogique, l'utilisation des nouvelles technologies, les modalités d'évaluation, la relation avec les enseignants et les étudiants.) L'étudiant étranger est tenu de s'initier et de s'adapter à une nouvelle culture scolaire exigeant les savoirs et savoir-faire méthodologiques. Il s'agit d'un processus au cours duquel l'étudiant vit une « socialisation secondaire » sur le plan pédagogique et scolaire, dans ses relations avec les autres acteurs universitaires, afin d'apprendre ou de réapprendre son « métier d'étudiant » en dehors de son pays et dans un nouvel environnement ;

- le deuxième axe examine les difficultés scolaires proprement dites en rapport avec leurs effets les plus symboliques, c'est-à-dire l'échec ou le retard dans les études et ses conséquences sur le parcours et le devenir des étudiants. À propos des questions d'échecs et d'abandon des études, les auteurs rappellent que l'Université française est confrontée à ce problème d'une façon générale quel que soit l'étudiant, français ou étranger, la réussite d'un étudiant est conditionnée par son « affiliation », à la fois au sein de l'Université et, surtout, au travail intellectuel.

Une série de facteurs importants dans l'échec scolaire chez les étrangers a été mise en évidence par de nombreux chercheurs, dont une partie est inhérente à leurs particularités en tant qu'étudiants étrangers. Les facteurs évoqués pour expliquer l'échec scolaire peuvent être regroupés en quatre catégories :

- les facteurs « scolaires » : le niveau académique insuffisant, les difficultés relatives à la langue française (compréhension, prise de notes, consultation des documents, production écrite), les problèmes liés aux méthodes de travail ;
- les facteurs liés à l'intérêt intellectuel pour la discipline, le manque d'intérêt et de motivation pour continuer des études universitaires ;
- les facteurs « institutionnels » : manque d'information sur le fonctionnement du système éducatif, mauvaise orientation, problèmes d'adaptation à la demande des enseignants, mauvaises conditions de travail et manque de soutien ;

- les facteurs « externes » : problèmes sociaux ou individuels (isolement, anxiété, troubles psychologiques), difficultés matérielles (logement, conditions de vie), manque de temps, obligation de travailler pour financer ses études.

Pour les étudiants non francophones, la plus grande difficulté rencontrée à l'Université est bien l'utilisation de la langue française, et cette difficulté est signalée dans toutes les enquêtes sur le parcours universitaire des étrangers en France. Dans les quelques études sur le vécu « culturel » et autour des questions de « rupture », une lecture en positif de l'expérience étrangère est relevée dans les recherches qui ont abordé le sens des échanges et des liens sociaux dans le pays d'accueil, le vécu et l'expérience des étudiants étrangers. Ainsi sont étudiés, la façon dont ils vivent ces différences et ruptures, la séparation et l'éloignement familial, l'acculturation produite par des contacts prolongés et multiformes avec une autre culture, d'autres modes de vie et un système de valeurs différents. Vivre dans une autre culture, vivre entre deux cultures et avoir une expérience à l'étranger signifient également, pour certains chercheurs, la découverte, l'apprentissage, une « socialisation secondaire ». Le vécu de l'étudiant est vu en terme « positif », différents aspects positifs de l'« acculturation », sont soulignés, relativisant ainsi la distance culturelle, les problèmes d'adaptation ou même le « choc culturel », somme toute assez variable selon les régions d'origine des étudiants. À ce propos, sont citées des recherches sur les étudiants étrangers en France qui montrent par exemple que les étudiants d'Amérique du Sud, issus d'une culture latine, sont mieux adaptés que les étudiants maghrébins qui sont pourtant francophones. Sur le plan culturel, les étudiants étrangers prennent conscience de la diversité des cultures occidentales, du relativisme culturel, et en même temps c'est l'occasion de revaloriser leur culture d'origine. Cependant, le contact direct et l'expérience conduisent aussi les étudiants à adopter un regard plus nuancé par rapport à l'image idéalisée et épurée de la culture française. Néanmoins, ces réserves semblent s'estomper pour une grande partie d'entre eux quand se pose la question du retour, et de la réinsertion dans les pays d'origine, ou de la sédentarisation en France ou dans d'autres pays européens. Le problème de la réadaptation culturelle lors du retour dans le pays d'origine est souvent évoqué dans les motivations pour s'installer dans le pays d'accueil. Selon une note de synthèse de l'OCDE (2004), la mobilité internationale des étudiants peut dans certains cas faire

courir aux pays d'origine le risque d'une « fuite des cerveaux » et l'enseignement supérieur transnational sans mobilité étudiante peut atténuer ce risque et créer localement de plus grandes possibilités d'emploi pour les étudiants. Les études et recherches citées concernent essentiellement les Maghrébins, chez qui le phénomène est reconnu comme très important, déjà dans les années 1980, par le Rapport Clément¹³. Dans un rapport plus récent E. Cohen (2001, p. 82)¹⁴ propose une aide au retour dans le pays d'origine, qui serait partie intégrante des dispositifs d'accueil des étudiants étrangers.

Ridha Ennafaa

Centre de Recherche sur l'Enseignement Supérieur,
Université de Paris VIII
(ridha.ennafaa@univ-paris8.fr)

¹³ Clément, P. *Rapport au nom de la commission d'enquête sur la langue française. Assemblée Nationale*. n° 2311, 1980-1981.

¹⁴ Cohen, E. *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France. Diagnostic et perspectives*. Rapport au ministre de l'Éducation nationale et au ministre des Affaires étrangères, 2001.